



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-005

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ETAIENT PRESENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria – Mme DESVIGNES Josette

POUVOIRS : Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSEE : Mme GALLO Anne

ABSENTS : M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONNEAU Michel

ADHESION A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5^{ème} Adjointe, rapporte au Conseil Municipal que depuis un peu plus d'un an, un réseau des Centres Sociaux de Saône-et-Loire entreprend de se structurer, accompagné par l'Union Régionale Des Centres Sociaux de Bourgogne Franche-Comté.

Le Centre Social de Torcy porté par la municipalité s'implique particulièrement dans cette dynamique d'échanges. L'adhésion à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France permettrait à notre Centre Social de renforcer cette dynamique de coopération et de bénéficier de nombreux outils (veille juridique, formations, accompagnements stratégiques, ...)

Le coût de l'adhésion annuelle correspond à 0.37% du compte de résultat du Centre Social. A noter que la première année est un forfait fixe de 464 € et la deuxième année correspond à 50% du coût réel.

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Budget primitif 2023 en cours d'élaboration ;
Considérant l'intérêt pour la collectivité de renforcer la dynamique de coopération de son Centre Social ;
Vu l'avis favorable des membres du Bureau Municipal réunis le 14 février 2023 ;
Entendu le rapport de Madame Marie-Thérèse MUNOZ, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Ville de Torcy à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Torcy à signer la convention d'adhésion et tout document s'y afférant;



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-005

- DIT que les frais d'adhésion seront imputés en section de fonctionnement du Budget primitif 2023.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 02 MARS 2023
et publié, affiché ou
notifié le 02 MARS 2023
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU